

# Les documents d'urbanisme : évolution réglementaire

Formation du 14 juin 2018 à Pessac

Titre	Contenu	intervenant
	Accueil - Ouverture	
<u>Contexte réglementaire</u> Lois « ALUR » « ELAN », « NOtre », « Egalité et Citoyenneté » ... Ce qui a changé depuis 2014 ...	<b>Nouvelle organisation des collectivités et évolution des compétences respectives</b> -intercommunalité : complexité de la compétence PLU et CC - caducité des POS ( <i>présentation cartographique</i> ) -flexibilité du règlement PLU -PADD/OAP : les contraintes de cohérence -différence d'approche entre CC/PLU/PLUi -etc...	<b>DDT 47</b> M. GLEMIN
<u>Consommation des espaces</u>	-avis CDPENAF (pm : STECAL) -problématique « consommation des espaces »	<b>DDTM</b>
<u>Nouvelles dispositions sur les La loi LCAP</u> , promulguée le 7 juillet 2016	<b>Réforme du droit des espaces patrimoniaux protégés</b> notamment par une simplification des dispositifs existants avec la création des « sites patrimoniaux remarquables » :	<b>DRAC</b>
<u>Les outils numériques</u> Présentation d'un cas	-PIGMA et Gironde Numéris	<b>PIGMA</b>
	<b>REPAS départ à 12h jusqu'à 14h</b>	
<u>Les PLUi</u> <u>Difficultés et attentes</u>	<b>Pratique d'un bureau d'études : constitution d'un dossier et son évaluation environnementale</b> -spécificité de l'intercommunalité -sur quoi faut-il veiller ?	<b>CREHAM</b> M. RAFFOUX
<u>Evaluation Env.</u> Ce qu'il faut savoir dans le cadre de l'élaboration d'un document d'urbanisme	<b>Ce que doit comporter un dossier</b> -avis AE -obligation récente d'une év. Env. dans le cadre d'une modification de PLU ... -réponse du MOA après avis AE ...	<b>DREAL</b>
<u>Elaboration d'un PLU</u>	<b>Chronologie des étapes depuis sa prescription jusqu'à son approbation par la collectivité locale</b> -éléments essentiels du dossier etc...	<b>CE</b>
<u>REX</u>	<b>Témoignages de 2 ou 3 CE sur les aspects abordés le matin avec questionnement sur PDU et PLH : Comment les thèmes Déplacement et Habitat sont-ils traités dans les PLUi ?</b>	<b>CE</b>
	<b>Questions/échanges jusqu'à 16h et +</b>	